

Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2010 sur les contrats Natura 2000 pour la BPAL de Jablines-Annet

Rédacteur B.Lelaure

Participants :

- Geneviève Wortham présidente du comité de pilotage Natura 2000, conseillère régionale et membre du conseil d'administration de la BPAL
- CORIF : Colette Huot-Daubremont, Directrice
- BPAL de Jablines-Annet : Michel Saint-Bonnet, Directeur
- Région IDF : Marjorie Réveillon Lescure, chargé de mission, service tourisme et loisirs
- Région IDF : Pierre Jagu, chargé d'opérations pour les BPAL
- DDT : Nathalie Durieux, chargé de projet Grenelle Natura 2000 et biodiversité
- AEV : Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000

La présentation power point faite lors de cette réunion est présentée en pièce jointe.

En préambule, il a été rappelé que :

- les contrats sont signés entre l'Etat et un propriétaire ou son ayant droit (le syndicat de la BPAL peut signer des contrats Natura 2000)
- les contrats sont signés pour une durée de 5 ans
- les contrats correspondent à des travaux écologiques
- les contrats possibles sont listés dans le DOCOB « Boucles de la Marne »
- ils donnent lieu à une rémunération sur devis/facture (des acomptes peuvent être versés)
- les engagements peuvent être contrôlés (Agence des services et de paiement)

Lors de cette réunion, il a été acté que :

- la BPAL était d'accord pour s'engager dans la démarche de mise en œuvre de contrats Natura 2000
- les actions suivantes ont été validées pour, si possible, une mise en œuvre en 2011 :
 - o pose d'une clôture pour limiter l'accès du public au plan d'eau du nord/est (longueur environ 550 mètres)
 - o débroussaillage de deux ilots (plans d'eau nord/est et sud/est)
 - o débroussaillage d'une zone favorable à l'Œdicnème criard au sud est de la BPAL

L'action « Etrépage » n'a pas été retenue.

Les points suivants doivent être creusés :

- type de clôture à installer et coût probable (la BPAL se charge de faire une demande de devis)
- localisation des surfaces exactes à débroussailler, cahier des charges et coût (un rendez-vous de terrain est à programmer)
- enveloppe financière Natura 2000 disponible à la DDT 77 pour l'année 2011

La BPAL est d'accord pour faire passer les délibérations nécessaires auprès de son conseil d'administration (programme des travaux, autorisation à signer des contrats Natura 2000). L'objectif est d'avoir signé le contrat Natura 2000 avant l'été 2011. Le travail de débroussaillage de l'îlot du nord/est se fera cet hiver par l'intermédiaire des bénévoles du CORIF.